

COMMUNE DE RENAISON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date : 9 décembre 2024

Objet : Demande de subvention au Département de la Loire sur le fonds de solidarité au titre de l'enveloppe voirie 2025

N° 2024-12-09/13

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf du mois de décembre, le Conseil municipal de la commune de RENAISON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Laurent BELUZE, Maire.

Nombre de membres en exercice : 22

Présents : 18

Votants : 20

Etaient présents : Mmes et MM. Laurent BELUZE, Muriel MARCELLIN, Sylvie GALLAND, Frédéric GOUTAUDIER, Aurélie SIVET, Jean-Pierre SAPT, Didier PICARD, Philippe GLATZ, Monique REMONTET, Robert MATTONI, Cornelis DROST, Christophe REGNY, Dominique MUZELLE, Séverine BESSON, Carole SYLVESTRE, Béatrice DESPIERRE, Marie-Françoise DESORMIERE, Céline JANDARD.

Absent : MM. Yves PERRIN et Salim DJELLAB.

Absentes excusées : Mmes Laurence CHATEAU et Magali RAMIREZ.

Procurations : Mme Laurence CHATEAU à Mme Carole SYLVESTRE et Mme Magali RAMIREZ à Mme Céline JANDARD.

Date de convocation du Conseil municipal : 05 décembre 2024.

Secrétaire de séance : Mme Monique REMONTET.

Monsieur Frédéric GOUTAUDIER, Adjoint au maire délégué à la voirie, aux espaces verts et à la sécurité, rappelle que le Département a mis en place un dispositif d'accompagnement des communes rurales.

Ce dispositif créant un fonds de solidarité permet d'apporter une aide financière au titre de l'enveloppe de voirie communale pour des travaux de réfection notamment. Seules les dépenses liées à la voirie communale sont éligibles et non celles liées aux chemins ruraux.

M. Frédéric GOUTAUDIER propose de solliciter une subvention pour des travaux de mise en œuvre d'enrobé dense en reprofilage sur les voiries communales suivantes :

Désignation	Montant HT	
Chemin du Frezet (VC 6)	52 100,00	
Impasse des Cèdres (VC 210)	21 215,00	
Chemin des Vignes (VC 160)	24 600,00	
	Montant H.T.	97 915,00
	TVA (20 %)	19 583,00
	Montant T.T.C	117 498,00

Le montant total estimé par les services techniques s'élève à 97 915 € HT. Il est précisé que les dépenses sont prévues en section d'investissement du budget général.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Sollicite une subvention auprès du Département de la Loire au titre de l'enveloppe voirie communale 2025 sur les travaux suivants.

- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme.
Renaion, le 10 décembre 2024

Le Maire,
Laurent BELUZE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201824-20241209-2024-12-09_13-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/2024
Publication : 12/12/2024

Le Maire,
Laurent BELUZE